

M A I R I E
1 place de la Mairie
86160 CHAMPAGNE SAINT HILAIRE
☎ 05.49.37.30.91

Courriel : contact@champagne-saint-hilaire.fr
Site internet : www.champagne-saint-hilaire.fr

PROCÈS-VERBAL du 27 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le 27 mai, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Champagne-Saint-Hilaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil, sous la présidence de M. Gilles BOSSEBOEUF.

Date de convocation : le 21 mai 2026

Présents : M. Gilles BOSSEBOEUF, Maire, M. Olivier PIN, Mme Nathalie FRANCOIS DIT SORTON, M. Laurent SAULNIER, adjoints, M. Hugo ROUSSEL, Mme Sylvie BAZILLE, MM. Thomas LHOMMEAU, Vincent BONNIN (arrive à 20h15 en cours du point I. et repart en cours du point II.), Mmes Emilie BOURDEAU, M. Yanick BOUTIN, Mme Léa RIOU.

Absents excusés : M. Vincent COISCAUD, Mmes Véronique MARTIN, Emilie GUIGA, Louise CLOCHARD.

Absents non excusés :

Pouvoirs : Monsieur Vincent COISCAUD donne pouvoir à Madame Nathalie FRANCOIS DIT SORTON, Madame Véronique MARTIN donne pouvoir à Monsieur Olivier PIN, Madame Emilie GUIGA donne pouvoir à Madame Emilie BOURDEAU.

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier PIN

Monsieur Gilles BOSSEBOEUF, Maire, ouvre la séance, constate que le quorum est atteint, le conseil municipal peut donc délibérer.

Monsieur Olivier PIN est désigné comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande si les membres du conseil municipal ont des observations sur le procès-verbal de la réunion du 23 avril 2026. Aucune observation n'est formulée. Le procès-verbal est arrêté à la date du 27 mai 2026.

I.	Présentation de l'association Mille Bulles	3
II.	Association les Ecarquilleurs d'Oreilles	5
A.	Présentation de l'association « les Ecarquilleurs d'Oreilles » par Guillaume Grosbard et Marie Rouquié.....	5
B.	Délibération n°56/2026 : Subvention pour l'association les Ecarquilleurs d'Oreilles	7
III.	Affaires générales.....	7
A.	Alinéa 22 : d'émettre des avis au nom de la commune sur les Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) défini aux articles L. 240-1 à L.240-3 du code de l'urbanisme ; et de transmettre ces avis au Président de la Communauté de Communes du Civrasiens en Poitou et de rendre compte de ces avis au Conseil Municipal	7
B.	Alinéa 4 : de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et pour un montant n'excédant pas 30 000€ H.T.	8
IV.	Énergies renouvelables.....	8
A.	Projets d'énergies renouvelables avec information	8
A.1.	Projet de stockage par batteries – ENERTRAG.....	8
B.	Autres projets sans information à ce jour (abordés si nécessaire).....	8
B.1.	Projet de parc éolien du Tierfour – ENERGIEQUELLE Eoliennes du Camp Brianson – ENERGIE TEAM	8

B.2. Projet centrale agrivoltaïque agro-ci'nergies – VALECO.....	8
B.3. Projet éolien Sud Vienne (Magné et Champagné-Saint-Hilaire) – Énergie Éolienne France SAS/ KDE Energy France.....	8
B.4. Projet agrisolaire à proximité du lieu-dit « Château Ringuet » - NEOEN	8
B.5. Poste source et Réseaux - ENERTRAG	8
B.6. Projet agrivoltaïque aux Brandes de la Grande Eve – QENERGY	8
B.7. Autres projets	8
V. Projets et Travaux.....	8
A. Logement 1ter route de Sommières (9 rue de l'église) : point sur les travaux.....	8
B. Carrefour 1 route d'Anché : point sur le projet	8
C. Maison 1 route de Couhé : Point sur le projet.....	8
D. Lotissement le Goupillaud 2.....	8
D.1. Résultats de l'appel d'offres et Choix des entreprises	8
D.2. SRD : Offre de raccordement.....	10
D.3. Récapitulatif des coûts et des financements.....	10
E. Village d'Avenir : Point sur le projet	12
F. Locaux communaux et commerciaux.....	12
F.1. Boulangerie : point sur la liquidation de la « Fournée Lezéenne ».....	12
F.2. Logement 1 rue de l'église : Besoin pour réaliser l'audit énergétique	12
F.3. Logement 5 place de la mairie : Départ du locataire	12
G. Achat de terrains mitoyens avec le cimetière.....	12
G.1. Délibération n°59/2026 : Achat d'une partie de la parcelle AB 173 appartenant à Madame Vanessa Bourriaux	12
G.2. Délibération n°60/2026 : Achat de la parcelle AB 178 appartenant à Madame Gisèle Rogeon.....	14
VI. Voirie / Réseaux.....	15
A. Voirie communale.....	15
A.1. Broyage des chemins.....	15
A.2. Travaux Communauté de Communes	15
A.3. Travaux Eaux de Vienne SIVEER.....	15
A.4. Enfouissement des réseaux.....	15
VII. Urbanisme	15
A. Réunion du 12 mai 2026 : Point pour l'arrêt de la révision du PLUi.....	15
B. Validation des périmètres délimité des abords de toutes les communes concernées	15
VIII. Finances.....	16
A. Délibération n°61/2026 : Décision modificative n°3 du budget principal de la mairie : dépôt et cautionnement pour les locations.....	16
B. Délibération n°62/2026 : Tarifs pour les agents communaux	16
C. Délibération n°63/2026 : Tarif de location pour la friteuse communale pour les associations et autres	16
D. Renouvellement de la Commission Communale des Impôts 2026	17
IX. CIMETIERE.....	17
A. Point sur les travaux de reprises de concessions	17
X. Personnel.....	17
A. Point sur les absences	17
XI. École « André Léo » et Périscolaire.....	17
A. Installation de la fibre et nouvelle box pour l'école.....	17
B. Téléphone pour le scolaire et le périscolaire	17
C. Sécurité des portes à l'école	17
XII. Communauté de Communes du Civraisien en Poitou.....	18
XIII. Sécurité : PCS / DICRIM / DOCUMENT UNIQUE	18
A. Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde.....	18
D. Mise à jour du Document Unique	18
XIV. Bibliothèque municipale « au plaisir des mots et de l'image » - Animations.....	18
XV. Animations communales	18
A. Randonnée pédestre du dimanche 5 juillet 2026.....	18
B. Caravane des sports du lundi 27 juillet 2026.....	19
C. Marché des Arts et des Gourmandises du jeudi 6 août 2026.....	19
XVI. divers.....	19

A. Commission Pêche.....19
 B. Commande de matériel.....20
 C. Installation de table de pique-nique en bois pour l’extérieur20
 D. Élection des Sénateurs.....20
 E. Téléconsultation assistée de proximité.....20
 F. Information sur le projet agrivoltaïque “NOTUS”21
 G. Dégradations au stade de foot.....21
 XVII. Agenda municipal.....21
 XVIII. Tour de table, Questions diverses.....23

I. PRÉSENTATION DE L’ASSOCIATION MILLE BULLES

Arrivée de Vincent Bonnin en cours de la présentation.

Alexia Doux, administratrice et Adeline Moulin, animatrice présentent l’association. Plusieurs secteurs d’activité : moins de 3 ans ; 3/11 ans, 11 à 15 ans. C’est un relai pour tous les parents, un accueil pour la professionnalisation des assistantes maternelles, avec un point relai à Champagné.

- Des lieux d’accueils enfants / parents ; rencontre des familles et espace d’échange pour les parents, avec écoute des professionnels.
- Des points de rencontre de type gratiféria, recyclerie, encadrée par de nombreux bénévoles.
- Espace ressource des familles, pour toutes informations et problématiques exprimées.

Délocalisation de certaines actions et interventions d’associations en lien avec la parentalité.

Nous animons le territoire sous différentes formes et nous sommes aidés par les centres sociaux de la Vienne, financés par la CCCP et la CAF et soutenus par les communes.

Un lieu d’échanges intergénérationnelle.

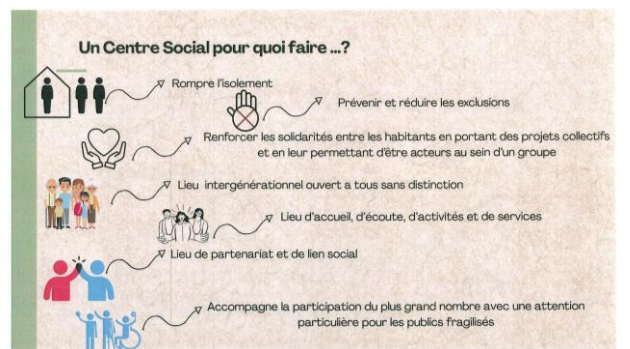
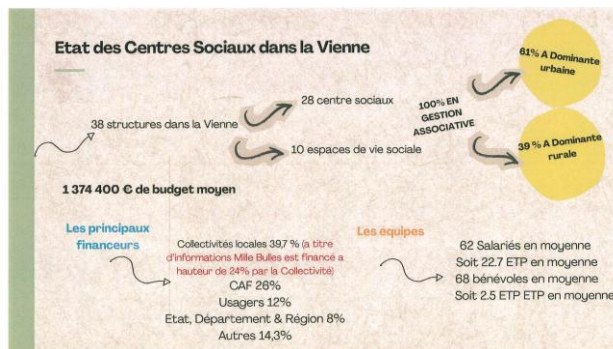
Pour Champagné-Saint-Hilaire, en place depuis 8 ans, nous intervenons tous les jeudis matin en période scolaire de 9 à 11h en salle Laura Flessel pour échanger avec les parents et les très jeunes enfants.

Café des écoles en septembre.


Interventions à la Bibliothèques avec les Bébés lecteurs.

Accès à la Ludothèque pour 30€/an.


Le PEDT est écrit en collaboration avec Mille Bulles.




MILLE BULLES EN QUELQUES CHIFFRES....




5 Lieux d'activités distincts entre Gençay et Saint Maurice la Clouère et des lieux d'activités itinérants sur d'autres communes de proximité



Des secteurs et des actions à vocation communales -9 communes du Gencéen-accueil de loisirs, secteur jeune, lieu d'accueil enfant parent, relais assistants maternels, et communautaires (ludothèque, recyclerie, secteur famille)



Une équipe soudée:
10 administrateurs actifs
21 salariés permanents
20 salariés vacataires (vacances et mercredis de l'accueil de loisirs)
60 bénévoles d'activités



Un Budget de 743 850 €
Financement communautaire
Financement CAF et MSA
Financement Etat
Financement des familles
Appels à projets

DES PARTENAIRES

Communauté de communes du Civraisen
Institutions (CAF, MSA...)
Communes partenaires de projet
Associations locales
Fédération des centres sociaux, Réseau Renaitre...

Ecoute Information Orientation

Rencontre

Espace Ressource des familles



Maison de la Petite Enfance
26 Ter rue de l'aumônerie
86160 Gençay

espacefamille@millebulles-csc86.org
06.26.41.31.06
05.49.53.47.12

UN ESPACE RESSOURCE POUR LES FAMILLES

Point d'information famille

Permanence libre & gratuite, en période scolaire
mercredi 14h-16h
vendredi de 9h-12h

Permanence RPE

sur les modalités d'accueil du jeune enfant.

Un PLACARADON
Espace de gratuité
Puériculture
Vêtements 0-4ans
et Grossesse

UN ESPACE SANTÉ DE PRÉVENTION

Protection Maternelle Infantile:
Suivi médical des enfants de 0 à 6 ans

Actions spécifiques:
Temps d'échange entre parents, atelier préventif motricité...

UN ESPACE POUR LES PROFESSIONNEL(LE)S DE LA PETITE ENFANCE

Relais Petite Enfance (RPE)

Temps d'accueil collectif pour les assistant(e)s maternel(le)s

Lundi, Mardi et Jeudi de 9h à 11h

Point information pour les parents, futurs parents et professionnel(le)s de l'accueil individuel.

Sur rendez-vous
06 31 46 46 36
rpe@millebulles-csc86.org

Crèche préventive FA SOL VIE
UDAF pour les accueillant(e)s LAEP

UN ESPACE PARENTALITÉ

Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP)

Pour les enfants de 0 à 3 ans inclus accompagnés d'un proche
Ouvert aux futurs parents

Mercredi : 16h - 18h
Vendredi : 9h30 - 11h30

Entrée Libre

05 49 59 47 12
Fermé pendant les vacances scolaires

Secteur Famille

Ateliers thématiques
Ateliers parents enfants
Sorties et week-end Famille
Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité
Soutien aux projets d'habitants

05 49 18 03 30
famille@millebulles-csc86.org

UN ESPACE PARTENAIRE PARENTALITÉ DE PROXIMITÉ

Point Rencontre 86

Lieu d'exercice des droits de visite parent / enfant sous ordonnance du JAF ou accord amiable

pointrencontre86@audacia-asso.fr
06 24 94 00 72

Permanences sociales sur rendez-vous

MSA
05 49 94 59 09
labureau.constance@portou.msa.fr

CAF
05 49 05 16 50
collethevenecolle@caf86.caf.fr

Ecoute illes

Parcours de reliance à destination des 14-18 ans sur la séparation le deuil

07 81 93 09 55
ecouteillesgençay@gmail.com

Les Pâtes au beurre

Accueil collectif, gratuit, anonyme et sans rendez-vous par des psychologues. Pour tous les parents et les futurs parents.

Chaque deuxième lundi du mois de 18h30 à 19h30

06 50 94 07 97
portiers@lespatesaubeurre.fr

DES ACTIONS EN DIRECTION DES HABITANTS DU TERRITOIRE

Les Cafés ELAN
Cafés des habitants
Cafés recycl
Cafés des rentrées



Mille bulles
CENTRE SOCIAL D'ANIMATION

Informations / contact :
www.associationmillebulles.com
www.facebook.com/cscmillebulles86
www.instagram.com/cscmillebulles
espacefamille@millebulles-csc86.org / 06 26 41 31 06



II. ASSOCIATION LES ECARQUILLEURS D'OREILLES

A. Présentation de l'association « les Ecarquilleurs d'Oreilles » par Guillaume Grosbard et Marie Rouquié

Départ de Vincent Bonnin en cours de la présentation.

Monsieur Guillaume Grosbard (Violoncelliste) et Madame Marie Rouquié (Violoniste) présentent l'association.

Nous sommes musiciens dans des ensembles musicaux et donc en intervention souvent loin de notre domicile. Les activités développées depuis 2013 avec La folle journée Loris Junek, puis l'animation « au pays des volutes ». Est ensuite venue l'idée depuis 2019 d'organiser des concerts à 4 musiciens.

L'objet du projet actuel est de faire des évènements musicaux ouverts à tout public. Nous souhaitons le soutien de la municipalité par la mise à disposition de la salle des fêtes, la promotion de l'évènement et une participation financière. Le public attendu participe selon ses moyens et ses attentes, sans prix fixe. L'important est la participation de publics très divers sans engagement financier fort.

Les concerts sont prévus le samedi 5 septembre 2026 à 20 h par un trio à cordes, et le vendredi 18 décembre 2026, un concert avec de la musique plus ancienne avec des instruments différents (Luth, violon,). Nous préparons les affiches.

Le budget global est de 2747 €. La demande de participation de la commune de Champagné-Saint-Hilaire est de 1000€.

Monsieur le Maire propose qu'on travaille sous forme de convention pluriannuelle à valider qui permettrait d'anticiper le volet financier, les dates de production, le nombre de concerts et l'intérêt pour la commune de proposer cette animation. L'association pourrait organiser jusqu'à 4 concerts à l'année.

CHAMPAGNE-SAINT-HILAIRE



Saison Musicale

2 CONCERTS SEPTEMBRE – DÉCEMBRE PARTICIPATION LIBRE





PRÉSENTATION

UNE SAISON CULTURELLE LOCALE

Depuis 2014, les musiciens locaux Marie Rouquié, Gabriel Grosbard, Tomoko Katsura et Guillaume Grosbard, après avoir organisé plusieurs événements culturels de haut vol à Champagné-Saint-Hilaire (Folle Journée Juke, Au Pays des Volutes), ont démarré un partenariat avec la commune depuis 2019, qui à ce jour a permis d'organiser 7 concerts.

Plusieurs habitants de Champagné-Saint-Hilaire et des environs proches avaient en effet fait part de leur envie de voir ce genre d'événements culturels revenir sur leur territoire. C'est pourquoi les musiciens ont élaboré ce projet artistique.

L'axe central en est la présence de ces musiciens professionnels de renom dans le même village. En effet, pourquoi faire venir des intervenants de très loin alors qu'il y en a à côté de chez soi ? Et inversement, pourquoi aller faire des concerts très loin, alors qu'on peut les faire à la maison ? Au-delà de notre devoir citoyen concernant l'éco-responsabilité, ce constat est indéniable.

Dans le souci de participer à la vie du village en proposant un espace pour faciliter la rencontre entre les habitants, permettre l'échange entre voisins, public et musiciens, une saison culturelle a été imaginée, portée par les musiciens champagnais et faisant intervenir également d'autres artistes talentueux locaux ou de passage dans notre région.

FONCTIONNEMENT HUMAIN ET FINANCIER

Cette initiative commune ne peut fonctionner et perdurer qu'en prenant appui sur les acteurs du territoire. Car il ne s'agit pas seulement d'organiser des événements musicaux de qualité, mais bien de participer à ancrer l'art et la culture dans la commune, sous la forme d'un rendez-vous régulier :

- Un des tous premiers acteurs de ce projet, le tissu associatif. Deux associations sont actives dans l'organisation de la saison :
 - > L'association porteuse du projet, l'Écarquilleur d'oreilles, représentée par Guillaume Grosbard et Tomoko Katsura, organise l'événement, et s'occupe ainsi de la confection des éléments de la promotion (affiche, flyers), des déclarations administratives d'emploi des artistes, des redevances SACEM. Elle prend les risques budgétaires en cas de déficit constaté.
 - > L'association Mensa Sonora, représentée par Gabriel Grosbard, produit certains spectacles et aide à la mise en œuvre de la saison.
- La mairie de Champagné-Saint-Hilaire. Le présent document présente l'appui envisagé par cette dernière, sous trois formes : une subvention, la mise à disposition de la salle des fêtes, lieu envisagé pour certaines de ces rencontres artistiques, et une aide à la promotion de l'événement. Le détail de ces aides éventuelles se trouve dans le budget prévisionnel dans le prochain chapitre.
- Le département de la Vienne, sous la forme d'une subvention.
- Et enfin, le public. Car cet événement ne peut perdurer sans son soutien.

UNE SAISON ACCESSIBLE

Une de nos priorités est de pouvoir proposer une saison culturelle accessible à toutes et tous, dans un territoire rural classé FRR (France Ruralités Revitalisation).

POLITIQUE TARIFAIRE

L'idée est de laisser le tarif libre à nos rencontres, et d'instaurer verbalement sur l'implication souhaitée de toutes les personnes intéressées à voir cette initiative vivre. Cette méthode a plusieurs avantages :

- En premier lieu, celui de permettre aux personnes qui ont des faibles revenus de venir.
- L'absence de prix d'entrée encourage également les personnes qui ne pensent pas que ce genre d'événements est fait pour eux.
- Et enfin, insister sur le côté participatif de l'événement permet d'impliquer le public dans le devenir du projet.

ACCESSIBILITÉ

La devise de l'Écarquilleur d'oreilles ? tout le monde est le bienvenu, et chacun y trouvera son compte. De ce fait, les concerts sont présentés, les artistes sont accessibles avant ou après les spectacles, les enfants sont les bienvenus également, les Personnes à Mobilité Réduites sont accueillies avec la plus grande attention. La musique se doit d'être accessible à tous, c'est l'ADN de notre projet culturel.



CONCERT

« L'art du trio à cordes »

DIMANCHE 6 SEPTEMBRE - 16 h

Salle des fêtes - Champagné-Saint-Hilaire

Mensa Sonora
Cyrielle Eberhardt, violon
Gabriel Grosbard, alto
Anna Luis, violoncelle



Participation libre




BUDGET

Budget prévisionnel saison culturelle 2026			
CHARGES		PRODUITS	
Salaire + cotisations	2 294 €	Sous	1 060 €
Déplacements	183 €	Commune de Champagné-Saint-Hilaire	1 000 €
Salaire	0 €	CMC	393 €
Part de FRR	651 €	FRR (Forfait)	393 €
TOTAL CHARGES	2 468 €	TOTAL PRODUITS	2 463 €
Emplois des contributions volontaires	284 €	Contributions volontaires	284 €
Part de la grande salle des fêtes	284 €	Commune de Champagné-Saint-Hilaire	284 €
TOTAL CHARGES avec valorisation	2 742 €	TOTAL PRODUITS avec valorisation	2 747 €

Les Charges

- Le montant des salaires et cotisations respecte les minimums syndicaux du spectacle vivant établis par les conventions collectives.
- Les déplacements correspondent aux frais de transports et aux frais de repas éventuels. Les concerts de la saison font toujours partie d'une tournée, ces frais sont répartis entre les différents concerts afin d'éviter de trop peser sur le budget de la saison.
- Il est toujours sympathique de partir d'un concert rassasié des oreilles jusqu'au ventre. C'est pourquoi un pot de l'amitié à la fin de la soirée est organisé.

Les Produits

- Les dons correspondent à la libre participation du public, part la plus importante des produits.
- La participation de la commune permet d'équilibrer le budget, et correspond à une subvention de 500 € par concert.
- Les subventions de la Vienne n'ayant pas été encore votées, cette somme est prévisionnelle.
- Le dispositif du Fonpeps est en passe d'être reformé en 2026. Il s'agit d'une coupe franche dans ce dispositif, réduisant au minimum de 60 % sa portée. La somme de 191 € est prévisionnelle.

PROGRAMMATION

SAMEDI 5 SEPTEMBRE 2026
16 h - SALLE DES FÊTES
L'art du trio à cordes
Mensa Sonora
Cyrielle Eberhardt, violon
Gabriel Grosbard, alto
Anna Luis, violoncelle

VENDREDI 18 DÉCEMBRE 2026
SALLE DES FÊTES
Un chant nouveau : passages de la Renaissance au baroque
Marie Rouquié, violon
Manon Le Moal, flûtes à bec et hautbois anciens
Miguel Henry, luth et thiorbe




BILAN 2025



Deux spectacles ont eu lieu en 2025

Le 17 octobre, la **Pause musicale** par l'Écarquilleur d'oreilles. Un concert mêlant les disciplines artistiques, le comédien, marionnettiste et musicien Christian Compagnon, de la compagnie la Trace de Civray, et Tomoko Katsura (violon), Claire Pollicin (alto) et Guillaume Grosbard (violoncelle).

Nombre de personnes accueillies : 70

Le 14 décembre, **Schumann, envers et contre Wick**, par Mensa Sonora. Cette histoire poétique, sensible, romantique et musicale de la vie de Robert et Clara Schumann, a été racontée par la compositrice Amélie Catherine Petit, chantée par le ténor lyonnais Davy Cornillot et jouée par Cyrielle Eberhardt et Clémence Schaming (violons), Gabriel Grosbard (alto) et Anna Luis (violoncelle).

Nombre de personnes accueillies : 85

Il a été observé que le nombre moyen de personnes du public est en diminution cette année, passant de 90 en 2024 à 78 en 2025. Il existe un grand nombre de facteurs entrant en jeu (dates, météo, programme artistique, communication...) et il est donc difficile de donner des raisons certaines. Néanmoins, il nous a été rapporté qu'un bon nombre d'habitants de Champagné-Saint-Hilaire, intéressés par ces concerts, n'étaient pas au courant.

La communication est un levier important de la réussite de ces événements. Nous proposons quelques axes de réflexions pour l'avenir :

- Création d'une identité pour le projet (nom, charte graphique) : Cela permettra de rassembler sous la même bannière les différentes propositions artistiques, pour les rendre plus identifiables.
- Présence de panneaux d'affichage aux couleurs claires aux différentes entrées du bourg, deux semaines avant l'événement : il nous apparaît que c'est la manière la plus simple d'informer toute la population, en complément de l'affichage dans les commerces et la mairie des affiches confectionnées.

Bilan Champagné-Saint-Hilaire 2025

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES			
00 - Achats	-78	70 - Vente de produits liés de nos bénévoles, prestations de services	-
Achats matières et fournitures	-	71 - Solutions de prospection de tarification	-
Achats fournitures	-	74 - Subventions d'exploitation	2 064
01 - Services extérieurs	848	080 - services aux résidents, étudiants ou autres intervenants extérieurs de l'équipement	848
Contrat	-	081 - Services de restauration	-
Contrat de prestation	-	082 - Services de nettoyage	-
Contrat de location	-	083 - Services de maintenance	-
02 - Autres services extérieurs	229	084 - Services de sécurité	-
Représentations institutionnelles et relations publiques	-	085 - Services de conseil	-
03 - Personnel	1 000	086 - Services de conseil	-
Personnel titulaire	-	087 - Services de conseil	-
Personnel temporaire	-	088 - Services de conseil	-
04 - Charges de personnel	3 342	089 - Services de conseil	-
Salaires et cotisations	-	090 - Services de conseil	-
Autres charges de personnel	-	091 - Services de conseil	-
05 - Charges sociales	1 500	092 - Services de conseil	-
Autres charges sociales	-	093 - Services de conseil	-
06 - Autres charges de gestion courante (Bases)	1 574	094 - Services de conseil	-
Charges courantes	-	095 - Services de conseil	-
07 - Charges exceptionnelles	423	096 - Services de conseil	-
Charges exceptionnelles	-	097 - Services de conseil	-
08 - Travaux en régie	4 096	098 - Services de conseil	-
Travaux en régie	-	099 - Services de conseil	-
09 - Travaux de régie	-	100 - Services de conseil	-
Travaux de régie	-	101 - Services de conseil	-
TOTAL DES CHARGES	4 120	TOTAL DES PRODUITS	4 096
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES (BILAN)			
01 - Emplois des contributions volontaires en nature	276	01 - Contributions volontaires en nature	276
02 - Emplois des contributions volontaires en nature	-	02 - Contributions volontaires en nature	-
03 - Emplois des contributions volontaires en nature	-	03 - Contributions volontaires en nature	-
04 - Emplois des contributions volontaires en nature	-	04 - Contributions volontaires en nature	-
05 - Emplois des contributions volontaires en nature	-	05 - Contributions volontaires en nature	-
06 - Emplois des contributions volontaires en nature	-	06 - Contributions volontaires en nature	-
07 - Emplois des contributions volontaires en nature	-	07 - Contributions volontaires en nature	-
08 - Emplois des contributions volontaires en nature	-	08 - Contributions volontaires en nature	-
09 - Emplois des contributions volontaires en nature	-	09 - Contributions volontaires en nature	-
10 - Emplois des contributions volontaires en nature	-	10 - Contributions volontaires en nature	-
TOTAL	4 096	TOTAL	4 096
Résultat :		-63 €	

Note 1
Nous avons équilibré le bilan avec les produits exceptionnels, qui correspondent à l'ensemble des excédents constatés des bilans précédents pour l'action à Champagné-Saint-Hilaire.

LES ASSOCIATIONS PORTEUSES DU PROJET

L'Écarquilleur d'oreilles est une association créée en 2014 sous l'impulsion de deux musiciens, Tomoko Katsura (violon) et Guillaume Grosbard (violoncelle). À l'origine, il y a un désir de démocratiser la musique dite classique, rendre accessible par des mots simples des notions souvent réservées à une élite, et ainsi faire découvrir tout un répertoire à priori hors de portée pour quiconque n'a pas étudié la musique. Pour les musiciens, cela veut dire aussi renouer un vrai contact avec le public, et rendre au concert sa chaleur et sa convivialité. Souvent perdus.

Sa première action a ainsi été de créer la **Pause Musicale**, rendez-vous mensuel ancré sur un territoire, à Rom (79) depuis 2015, à Adriers (86) depuis 2017 puis à Sautgé (86) en 2023, et à **Champagné-Saint-Hilaire depuis 2019**.

L'association intervient également dans différents hôpitaux et maisons de retraite de la région, et a ainsi initié un partenariat de long terme avec l'Hôpital de Niort depuis 2018.




Mensa Sonora est un ensemble de musique ancienne fondé en 1989 en Deux-Sèvres par Jean Maillet et dirigé aujourd'hui par Gabriel Grosbard. L'ensemble a pour vocation la recherche musicologique et la démocratisation de la musique ancienne. Ses musiciens sont animés par l'envie de réaliser un travail porteur de sens auprès des nouveaux publics, en les associant à leur démarche. L'association organise les journées « Musique à portée », projet de médiation qui a pour but de donner la possibilité à tous d'avoir accès à la musique, et également le festival Lumière du Baroque à Celles-sur-Belle (79) depuis 1999. L'ensemble Mensa Sonora reçoit le soutien de la DRAC Nouvelle-Aquitaine, la région Nouvelle-Aquitaine, le Conseil Départemental des Deux-Sèvres, la ville de Niort et la ville de Celles-sur-Belle.

Monsieur Guillaume Grosbard et Madame Marie Rouquié quitte la séance.

B. Délibération n°56/2026 : Subvention pour l'association les Ecarquilleurs d'Oreilles

Monsieur le Maire a proposé lors de la présentation de l'association de travailler sous forme de convention pluriannuelle, à valider, ce qui permettrait de valider le volet financier, les dates de production, le nombre de concerts et l'intérêt pour la commune de proposer cette animation. L'association pourrait organiser jusqu'à 4 concerts à l'année.

Monsieur Thomas Lhommeau pense que le traitement n'est pas égalitaire avec les autres associations (prêt de la salle, subvention, communication). Monsieur le Maire explique qu'il faut considérer que ces concerts font partie des animations organisées par la commune comme le sont les autres animations (randonnée pédestre, marché des Arts et des Gourmandises, journées du patrimoine, Illuminations et Téléthon) et que la commune fait appel à des professionnels. Il faut juger sur la pertinence de cette animation au vu de l'intérêt pour la commune et notamment, pour son rayonnement.

Personnellement, Monsieur le Maire est pour cette animation qui est différente de toutes celles proposées aujourd'hui par la commune et par les associations communales. Les conseillers font remarquer qu'il faudrait que cette association s'investisse plus dans la publicité et travaille plus en amont. Il faudrait aussi que le mot association soit moins utilisé.

Après discussion, nous proposons de délibérer sur les deux animations de cette année, c'est-à-dire au mois de septembre et de décembre 2026, pour une subvention de 1 000 € (versée en deux fois après la réalisation des concerts), plus la mise à disposition de la salle des fêtes pour un coût de 284 € + 105 € de chauffage. Nous demandons qu'il soit prévu une rencontre pour établir une convention qui définira pour plusieurs années :

- L'intérêt pour la commune de continuer cette animation,
- De définir le nombre de concerts, ainsi que les périodes les plus propices,
- Les modalités de communication,
- Les subventions accordées, y compris la mise à disposition des salles.

Après délibération, le conseil municipal valide la proposition ci-dessus, par 2 abstentions et 11 voix pour.

POUR	ABSTENTIONS
Gilles BOSSEBOEUF Olivier PIN Nathalie FRANCOIS DIT SORTON Laurent SAULNIER Hugo ROUSSEL Véronique MARTIN Sylvie BAZILLE Emilie GUIGA Emilie BOURDEAU Yanick BOUTIN Léa RIOU	Vincent COISCAUD Thomas LHOMMEAU

III. AFFAIRES GÉNÉRALES

A. Alinéa 22 : d'émettre des avis au nom de la commune sur les Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) défini aux articles L. 240-1 à L.240-3 du code de l'urbanisme ; et de transmettre ces avis au Président de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou et de rendre compte de ces avis au Conseil Municipal

-DIA 2026-03 : Maître Pauline GUILLET pour les parcelles M 657 et M 233 situées au 14 SAYS pour les futurs propriétaires Madame HARVENT.

B. Alinéa 4 : de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et pour un montant n'excédant pas 30 000€ H.T.

- Signature du devis d'ECO HYGIENE du 30 avril 2026 pour l'achat de produit d'entretien d'un montant de 1015,80€ TTC.
- Signature du devis de POITOU CARBURANT du 28 avril 2026 pour du gazole non routier d'un montant de 3262,39€ TTC.
- Signature du devis d'ALTRAD du 27 avril 2026 pour l'achat de 10 tables et 20 bancs et de jeux pour l'école d'un montant de 3093,96€ TTC.
- Signature du devis de PROLIANS du 18 mai 2026 pour 5 tube annelé de 6 m en diamètre 400 d'un montant de 724,20€ TTC.

IV. ÉNERGIES RENOUVELABLES

A. Projets d'énergies renouvelables avec information

A.1. Projet de stockage par batteries – ENERTRAG

RAS

B. Autres projets sans information à ce jour (abordés si nécessaire)

B.1. Projet de parc éolien du Tierfour – ENERGIEQUELLE Éoliennes du Camp Brianson – ENERGIE TEAM

B.2. Projet centrale agrivoltaïque agro-ci'nergies – VALECO

B.3. Projet éolien Sud Vienne (Magné et Champagné-Saint-Hilaire) – Énergie Éolienne France SAS/ KDE Energy France

B.4. Projet agrisolaire à proximité du lieu-dit « Château Ringuet » - NEOEN

B.5. Poste source et Réseaux - ENERTRAG

B.6. Projet agrivoltaïque aux Brandes de la Grande Eve – QENERGY

B.7. Autres projets

V. PROJETS ET TRAVAUX

A. Logement 1ter route de Sommières (9 rue de l'église) : point sur les travaux

❖ Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'il a signé un avenant pour l'entreprise THOMAS Damien le 19 mai 2026 d'une plus-value de 347,29€ TTC pour 3 paires de poignées d'arrêt de volet.

❖ Il reste une intervention du plombier par l'entreprise ACF Pe2C et la fabrication et la pose de la clôture par l'entreprise Damien Thomas.

B. Carrefour 1 route d'Anché : point sur le projet

L'entreprise Plan Urba Services prépare le permis d'aménager pour une instruction au plus tôt.

C. Maison 1 route de Couhé : Point sur le projet

Nous attendons l'accord sur la DETR/DSIL de 103 000€, le dossier a été donné par le Sous-Préfet au Préfet qui doit l'examiner puis ensuite ce dossier passera en commission puisque c'est un dossier de plus de 100 000€.

D. Lotissement le Goupillaud 2

D.1. Résultats de l'appel d'offres et Choix des entreprises

Une consultation a été lancée du 30 mars au 30 avril 2026 à 12h pour les travaux d'aménagement du futur lotissement du Goupillaud 2. Deux lots ont été constitués pour la réalisation des travaux avec deux options chacun.

D.1.1. Délibération n °57/2026 : Choix de l'entreprise pour le lot 1 : Terrassements – Assainissement – Voirie, option cheminement piétons

Le résultat de l'appel d'offres pour la consultation « Aménagement du Lotissement le Goupillaud 2 » pour le lot 1 - Terrassements - Assainissement - Voirie avec une option PSE2 – Réalisation d'un cheminement piétons est le suivant :

N°	ENTREPRISES	Montant Base H.T. <u>après vérifications</u>	Montant PSE2 H.T. <u>À l'ouverture Cheminement piéton</u>	Montant PSE2 H.T. <u>Après vérification</u>	Montant base + PSE2 H.T. <u>Après vérification</u>	Montant base + PSE2 T.T.C <u>Après vérification</u>
1	COLAS	208 782,00 €	14 715,00 €	14 715,00 €	223 497,00 €	268 196,40 €
2	DSTP 86	216 990,82 €	14 245,35 €	14 245,35 €	231 236,17 €	277 483,40 €
3	EUROVIA	178 824,75 €	9 193,50 €	9 193,50 €	188 018,25 €	225 621,90 €
4	MAINTRO TP	193 303,69 €	11 919,45 €	11 919,45 €	205 223,14 €	246 267,77 €
5	SASU ARLAUD IRIBARREN	147 539,14 €	9 927,30 €	9 927,30 €	157 466,44 €	188 959,73 €
6	SIRE	171 889,00 €	31 922,50 €	13 665,00 €	185 554,00 €	222 664,80 €
7	SPIE BATIGNOLLES	198 805,60 €	13 080,00 €	13 080,00 €	211 885,60 €	254 262,72 €
7v	SPIE BATIGNOLLES Variante	187 348,60 €	10 969,50 €	10 969,50 €	198 318,10 €	237 981,72 €

Pour ce lot n°1, la maîtrise d'œuvre propose de retenir l'entreprise **SASU ARLAUD IRIBARREN** pour l'offre de base Terrassements - Assainissement - Voirie avec une option PSE2 – Réalisation d'un cheminement piétons :

- Base : 147 539,14 € HT
- Option PSE2 : 9 927,30 € HT
- ⇒ **TOTAL : 157 466,44 € HT, soit, au taux de TVA à ce jour, 188 959,73 € TTC.**

Après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'attribuer le marché relatif aux travaux d'aménagement du Lotissement le Goupillaud 2, lot 1 Terrassements - Assainissement - Voirie avec une option PSE2 – Réalisation d'un cheminement piétons à l'entreprise ci-dessous énumérée :

N° du lot	Entreprise retenue	Montant Base H.T.	Montant PSE2 H.T.	Montant total Base + PSE2 H.T.	Montant total Base + PSE2 T.T.C.
1	SASU ARLAUD IRIBARREN	147 539,14 €	9 927,30 €	157 466,44 €	188 959,73 €

- Et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au bon déroulement de l'opération « Aménagement du Lotissement le Goupillaud 2 », lot 1 Terrassements - Assainissement - Voirie avec une option PSE2 – Réalisation d'un cheminement piétons.

D.1.2. Délibération n °58/2026 : Choix de l'entreprise pour le lot 2 : Électricité – Téléphone – Eau potable – Éclairage, option enfouissement de la ligne aérienne téléphonique

Le résultat de l'appel d'offres pour la consultation « Aménagement du Lotissement le Goupillaud 2 » - lot 2 avec une option PSE2 – Enfouissement de la ligne aérienne téléphonique est le suivant :

N°	ENTREPRISES	Montant Base H.T. <u>après vérifications</u>	Montant PSE2 H.T. <u>À l'ouverture Enfouissement ligne telecom</u>	Montant PSE2 H.T. <u>Après vérification</u>	Montant base + PSE2 H.T. <u>Après vérification</u>	Montant base + PSE2 T.T.C <u>Après vérification</u>
1	BOUYGUES ENERGIES	58 762,00 €	6 815,00 €	6 815,00 €	65 577,00 €	78 692,40 €
2	EUROVIA	60 232,00 €	4 153,75 €	4 153,75 €	64 385,75 €	77 262,90 €
3	MAINTRO TP	51 899,77 €	3 615,95 €	3 615,95 €	55 515,72 €	66 618,86 €
4	ARLAUD IRIBARREN	45 704,10 €	3 437,85 €	3 437,85 €	49 141,95 €	58 970,34 €
5	SIRE	44 367,50 €	4 080,00 €	4 080,00 €	48 447,50 €	58 137,00 €

Pour ce lot, la maîtrise d'œuvre propose de retenir l'entreprise **ARLAUD IRIBARREN** pour l'offre de base lot 2 avec une option PSE2 – Enfouissement de la ligne aérienne téléphonique :

- Base : 45 704,10 € HT
- Option PSE2 : 3 437,85 € HT
- ⇒ **TOTAL : 49 141,95 € HT, soit, avec le taux de TVA à ce jour, 58 970,34 € TTC.**

Après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- D'attribuer le marché relatif aux travaux d'aménagement du Lotissement le Goupillaud 2 lot 2 avec une option PSE2 – Enfouissement de la ligne aérienne téléphonique à l'entreprise ci-dessous énumérée :

N° du lot	Entreprise retenue	Montant Base H.T.	Montant PSE2 H.T.	Montant total Base + PSE2 H.T.	Montant total Base + PSE2 T.T.C.
1	SASU ARLAUD IRIBARREN	45 704,10 €	3 437,85 €	49 141,95 €	58 970,34 €

- Et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au bon déroulement de l'opération « Aménagement du Lotissement le Goupillaud 2 », lot 2 avec une option PSE2 – Enfouissement de la ligne aérienne téléphonique.

D.2. SRD : Offre de raccordement

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'il a signé les offres de raccordement de SRD pour l'installation du poste de transformation pour un montant de 15 237,02€ HT et la surveillance (comprise dans le tarif).

D.3. Récapitulatif des coûts et des financements

Ci-dessous le récapitulatif des coûts du résultat de l'appel d'offres ainsi que des estimations d'Abscisses VRD Conseil, ainsi que la proposition de financement par Monsieur le Maire sur l'année 2026.

CHAMPAGNE ST HILAIRE - Lotissement le Goupillaud 2

Prévisions travaux et financements le 26/05/2026

	2026	Après 2026
Travaux		
Travaux lot 1 - Phase 1	114 364,09 €	
Travaux lot 1 - phase 2 (comprenant PSE2)		43 102,35 €
Travaux lot 2 - phase 1 (comprenant PSE2)	49 141,95 €	
Sous-total HT Travaux	163 506,04 €	43 102,35 €

Travaux concessionnaires :		
SOLUTEL -Etudes et pré-câblage fibre	4 007,00 €	
ORANGE -Câblage pour enfouissement (estimation)	5 000,00 €	
SRD - Electricité (poste de transformation)	15 237,02 €	
SOREGIES - Eclairage (estimation)		8 000,00 €
AEP -Eaux de Vienne (raccordements et branchements) (estimation)	8 000,00 €	
AEP -Eaux de Vienne poste de refoulement EU) (estimation)		30 000,00 €
Sous-total HT concessionnaires	32 244,02 €	38 000,00 €

Etudes/Honoraires		
ABSCISSE -Mission VRD phase 1(devis du 26/02/25)	4 475,00 €	
ABSCISSE -Mission VRD phase 2(devis du 26/02/25)		2 475,00 €
ABSCISSE -Bornage et division (estimation)	6 000,00 €	
Coordonnateur SPS (estimation)	3 000,00 €	
Sous-total HT Etudes/Honoraires	13 475,00 €	2 475,00 €
DIVERS - Enfouissement total de la ligne aérienne Téléphone + coffret éclairage public SRD	5 000,00 €	
TOTAL HT	214 225,06 €	83 577,35 €
TOTAL GENERAL HT		297 802,41 €
TOTAL TTC	257 070,07 €	100 292,82 €
TOTAL GENERAL TTC		357 362,89 €

Financement actuel par le budget mairie (2024/2025/2026)	130 000,00 €	
Reste à financer sur le HT	84 225,06 €	167 802,41 €
Reste à financer sur TTC	127 070,07 €	227 362,89 €

	En 2026	En 2027
--	----------------	----------------

Facturation des travaux réalisés en 2026 HT (91%)	194 945 €	19 280,26 €
Financement à trouver sur 2026	64 945 €	
Réserve fct mairie (le 26/05/2026 il y a 67800€)	45 000 €	
Rattrapage IFER (transformateur poste source) CCCP	19 900 €	
Total financement budget mairie	64 900 €	

Monsieur le Maire propose de modifier le budget en septembre 2026. En fonction des facturations de chaque projet, il sera peut-être nécessaire de faire appel à un emprunt court terme (ligne de trésorerie).

Après explications, le conseil municipal est d'accord pour cette proposition.

E. Village d'Avenir : Point sur le projet

❖ Monsieur Éric Haziza, chargé d'affaires à l'AT86 a présenté plusieurs schémas concernant la mairie et précisait qu'il avait peu travaillé sur la maison "Audouin" et qu'il reviendra avec de nouvelles propositions incluant nos considérations.

❖ Il y a une réunion le jeudi 4 juin 2026 à 14 h avec les différentes parties prenantes du projet à laquelle tous les conseillers municipaux sont conviés.

F. Locaux communaux et commerciaux

F.1. Boulangerie : point sur la liquidation de la « Fournée Lezénne »

Nous attendons le délibéré qui se fera le 2 juin 2026.

F.2. Logement 1 rue de l'église : Besoin pour réaliser l'audit énergétique

Pour réaliser l'audit énergétique du 1 rue de l'église, le Syndicat Energies Vienne a besoin d'un plan numérisé. Nous avons fait appel au cabinet d'architecte Moreau & Associés qui a déjà des données sur les côtes extérieures. Monsieur le Maire a signé la lettre d'engagement du Syndicat Energies Vienne.

F.3. Logement 5 place de la mairie : Départ du locataire

Monsieur le Maire informe que la locataire du logement 5 place de la mairie a donné son préavis pour le 7 août 2026. Nous avons passé une annonce sur le bon coin et sur les réseaux de la commune avec le loyer existant de 450€.

G. Achat de terrains mitoyens avec le cimetière

G.1. Délibération n°59/2026 : Achat d'une partie de la parcelle AB 173 appartenant à Madame Vanessa Bourriaux

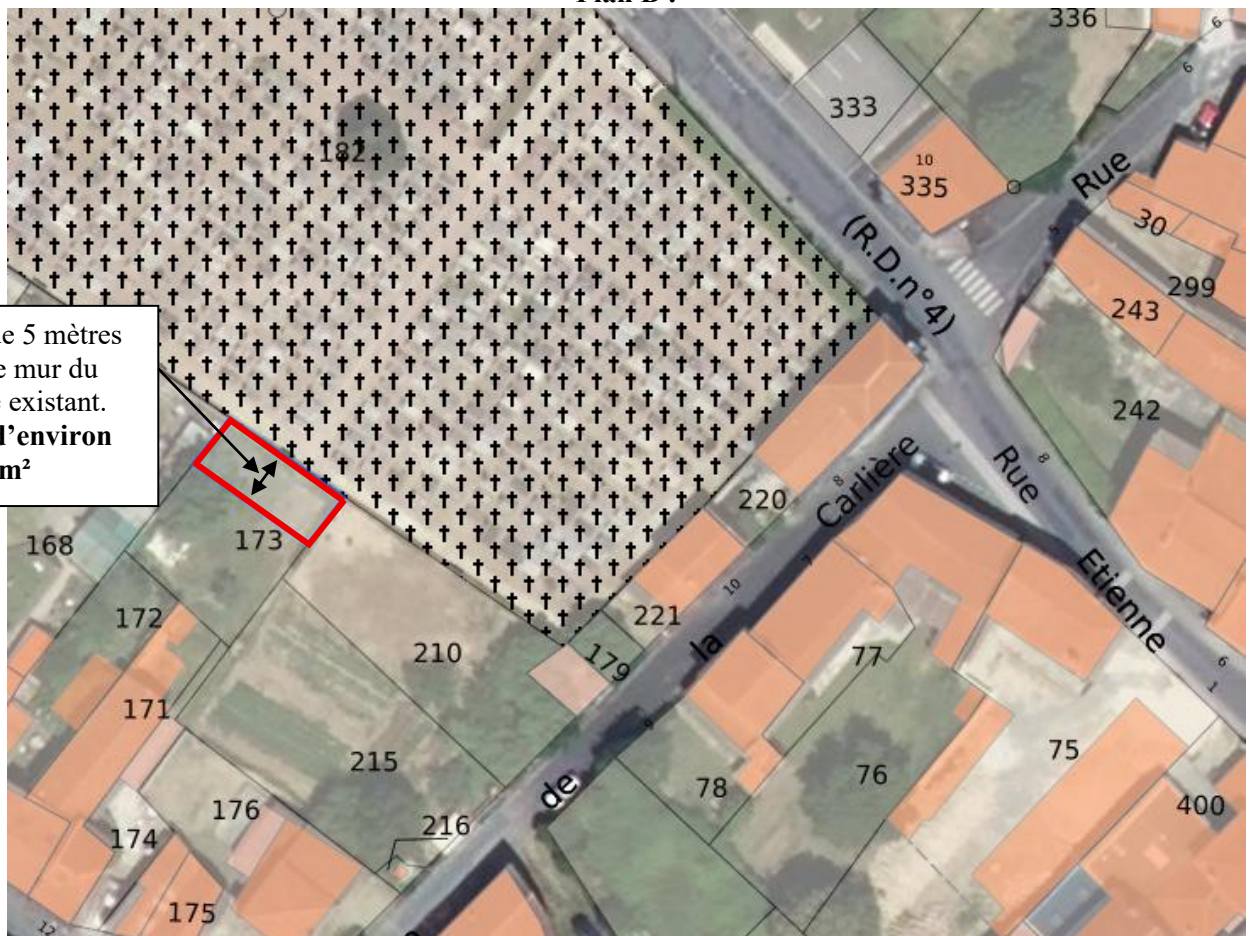
Nous avons un problème pour atteindre la parcelle AB 210 par l'allée centrale du cimetière, d'autre part nous avons besoin d'un espace pour stocker le sable rose qui est actuellement dans l'allée. Nous devons aussi stocker les monuments que nous conservons suite aux reprises des concessions.

Monsieur le Maire a rencontré Madame Vanessa Bourriaux, habitant au 12 route d'Anché, propriétaire de la parcelle AB 173 (en bleu sur le plan A), qui est d'accord pour nous céder une partie de la parcelle AB 173 (rectangle rouge sur le second plan) sur une profondeur de 5 mètres à partir de notre propriété du cimetière. La surface sera comprise entre 90m² et 110m².

Plan A :



Plan B :



Distance de 5 mètres
depuis le mur du
cimetière existant.
**Surface d'environ
90m²**

Les conditions de la vente seraient les suivantes :

- Vente à 20€/m².
- Frais de bornage pris en charge par la commune.
- Frais de notaire pris en charge par la commune.
- Quelques arbres ont été plantés par la propriétaire qui les récupérera.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à :

- Réaliser le bornage de la parcelle AB 173 par le biais d'un géomètre en prenant les frais à la charge de la commune de Champagné-Saint-Hilaire,
- Signer la vente avec Madame Vanessa Bourriaux habitant au 12 route d'Anché à Champagné-Saint-Hilaire, auprès d'un notaire en prenant les frais à la charge de la commune de Champagné-Saint-Hilaire,
- Autoriser la propriétaire à récupérer ses arbres,

- Signer les documents nécessaires à ce projet.

G.2. Délibération n°60/2026 : Achat de la parcelle AB 178 appartenant à Madame Gisèle Rogeon

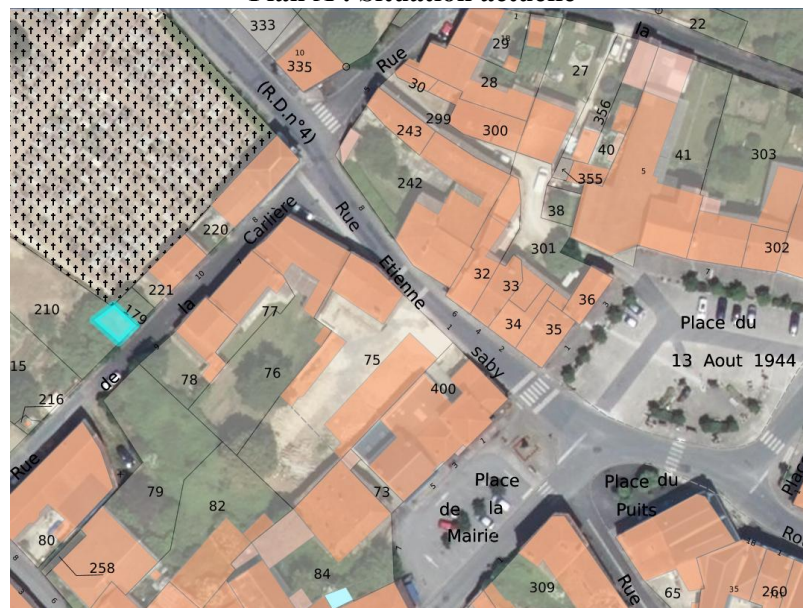
Nous avons un problème de stationnement dans la rue de la Carlière. Nous avons donc prévu d'amputer légèrement la parcelle AB 210 pour faire un parking donnant sur la rue de la Carlière avec aussi le montage d'un mur séparant ce parking de la parcelle AB 210 en prolongement de celui du cimetière (voir plan B ci-dessous).

Madame Gisèle Rogeon, habitant au n°9 de la rue de la Carlière, est propriétaire de la parcelle AB 178 avec "une cabane" de 34m² qui va jusqu'à environ l'angle du cimetière.

Madame Gisèle Rogeon est d'accord pour vendre ce bâtiment à la commune pour la somme de 1 000€ TTC avec les frais de notaire qui seraient à la charge de la commune.

Ceci permettrait d'agrandir ce parking et de faire le mur de séparation en continuité de celui du cimetière (voir plan A ci-dessous).

Plan A : Situation actuelle



Plan B : Situation future proposée



Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à :

- Signer la vente avec Madame Gisèle Rogeon, habitant au n°9 de la rue de la Carlière à Champagné-Saint-Hilaire, auprès d'un notaire en prenant les frais à la charge de la commune de Champagné-Saint-Hilaire,
- Signer les documents nécessaires à ce projet.

VI. VOIRIE / RÉSEAUX

A. Voirie communale

A.1. Broyage des chemins

Le broyage des chemins a commencé il y a 10 jours et devrait se terminer en semaine 23. A la suite de ce broyage, nous mettrons en ordre le chemin rural à la sortie de la Croizette, ainsi que la route de la Croizette.

A.2. Travaux Communauté de Communes

Comme prévu au calendrier initial, l'entreprise ARLAUD Iribarren devrait commencer les travaux de voirie prévus par la Communauté de Communes la semaine du 8 juin 2026 au Neda la Ferraudière.

A.3. Travaux Eaux de Vienne SIVEER

L'entreprise Ouest TP reprend les finitions du projet du Patural des chiens la semaine prochaine, ainsi qu'un branchement de compteur au niveau de la bache de Fougeré. L'objectif est d'avoir une réception des travaux définitive pour le 20 juin 2026.

A.4. Enfouissement des réseaux

Nous rencontrons Monsieur Anthony Rogeon de SRD, jeudi 28 mai 2026 à 11h, pour le projet d'enfouissement de la ligne HTA desservant Tampenoux et le Neda.

Pour ce qui concerne les travaux Bouygues TP sur la ligne le Laitier Brion, nous sommes toujours en attente des finitions, normalement déléguées à l'entreprise Arlaud Iribarren.

VII. URBANISME

A. Réunion du 12 mai 2026 : Point pour l'arrêt de la révision du PLUi

Une réunion s'est tenue le 12 mai 2026 en présence des membres de la CCCP : Madame Isabelle Ortega, Directrice Générale des Services, Madame Aurore Cheminade, Responsable du pôle Aménagement du Territoire, Monsieur Nadir Ghassoul, Responsable Urbanisme et Planification.

Cette réunion avait pour but de faire un dernier point sur la dernière version de la carte dans le cadre de la révision du PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal), en prévision de la future enquête publique qui se déroulera du 29 juin au 12 août 2026.

Pendant cette période, les habitants, les professionnels de la commune et la mairie pourront donner leur avis sur le futur PLUi. Il sera possible de faire remonter des remarques aux commissaires enquêteurs directement via le site dédié à l'enquête publique, dont l'adresse sera communiquée lors de son lancement.

B. Validation des périmètres délimité des abords de toutes les communes concernées

Lors de la séance de conseil communautaire du 21 mai 2026, le Périmètre Délimité des Abords a été voté, à l'unanimité, par les membres du conseil communautaires pour l'ensemble des communes concernées, dont Champagné-Saint-Hilaire.

VIII. FINANCES

A. Délibération n°61/2026 : Décision modificative n°3 du budget principal de la mairie : dépôt et cautionnement pour les locations

Monsieur le Maire explique qu'il n'y avait pas de crédits prévus à l'article 165 – Dépôt et Cautionnement lors du vote du budget, néanmoins il est nécessaire d'en prévoir pour le remboursement et l'encaissement des cautions dues aux locations.

Il est donc nécessaire de modifier le budget de la façon suivante :

- Section d'investissement :
 - o Recettes : Augmentation de l'article 165 – Dépôt et cautionnement en recettes de 5 000€ au lieu de 0€.
 - o Dépenses : Augmentation de l'article 165 – Dépôt et cautionnement en dépenses de 5 000€ au lieu de 0€.

Objets : Dépôt et Cautionnement

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
165 (16) : Dépôts et cautionnements reçus	5 000,00	165 (16) : Dépôts et cautionnements reçus	5 000,00
	5 000,00		5 000,00
Total Dépenses		Total Recettes	
	5 000,00		5 000,00

Après discussion et délibération, les membres du conseil municipal acceptent, à l'unanimité, de modifier le budget comme expliqué ci-dessus.

B. Délibération n°62/2026 : Tarifs pour les agents communaux

Monsieur le Maire propose que tout le personnel communal bénéficie des tarifs appliqués aux habitants de la commune de Champagné-Saint-Hilaire pour toutes les locations de salles, et de matériels. Ceci concerne :

- Les chaises pliantes,
- Les tables pliantes,
- Les bancs,
- La location de la salle des fêtes et de la salle associative (tous les tarifs).

Après discussion et délibération, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, d'appliquer les tarifs « habitants » pour tout le personnel municipal et charge Monsieur le Maire de signer les documents nécessaires.

C. Délibération n°63/2026 : Tarif de location pour la friteuse communale pour les associations et autres

Monsieur le Maire rappelle que la friteuse de la cantine a été changé l'an passé pour un four. C'est une friteuse à gaz.

Monsieur le Maire propose que pour les associations de la commune, cette friteuse soit prêtée, vide, gratuitement et sans fourniture de la bouteille de gaz avec une condition, qu'elle soit retournée vide et propre dans la semaine suivant ce prêt.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de louer gratuitement la friteuse à gaz, vide et propre, aux associations de la commune de Champagné-Saint-Hilaire, sous conditions qu'elle soit retournée vide et propre dans la semaine suivant ce prêt et charge Monsieur le Maire de signer les documents nécessaires.

D. Renouvellement de la Commission Communale des Impôts 2026

Monsieur le Maire rappelle que la délibération n°32/2026 du 31 mars 2026 proposant une liste de personnes susceptibles d'être désignées pour siéger à la Commission Communale des Impôts (CCID) (6 titulaires et 6 suppléants).

Monsieur le Maire informe que la Direction Départementale des Finances Publiques de la Vienne (DDFIP86) a retenu les noms suivants :

COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLEANTS
BLAUDEAU Gilles	BERTHOMMÉ Claudette
BOUCHET Lydie	BONNEAU Cécile
BOUTRON Carole	PINTUREAU Olivier
DESOUCHE Claudy	REIGNOUX Christine
PASQUIER Martine	SÉNÉLÉ-ROBIN Théo
ROGEON Nadine	VUZÉ Jean

IX. CIMETIERE

A. Point sur les travaux de reprises de concessions

Dans le cadre de la reprise de concessions définitive en 2021, la concession CC-C08-896 a été vidée le mardi 19 mai 2026. Depuis le devis avec la Maison des Obsèques en date du 1^{er} avril 2026, il reste 8 sépultures à vider.

X. PERSONNEL

A. Point sur les absences

Une secrétaire est absente jusqu'au 8 juin 2026.

XI. ÉCOLE « ANDRÉ LÉO » ET PÉRISCOLAIRE

A. Installation de la fibre et nouvelle box pour l'école

La fibre a été installée le mercredi 6 mai 2026.

B. Téléphone pour le scolaire et le périscolaire

Nous avons des problèmes pour avoir deux lignes sur la même sortie de la box pour l'aile gauche et l'aile droite de l'école. Nous devons mettre le téléphone de la salle des fêtes dans la salle Junek avec une carte jumelle dans la cantine.

Nous avons constaté que nous avons deux sorties sur la box avec deux numéros de téléphone, un 05 et un 09. Notre commercial d'Orange nous a fourni deux câblages pour pouvoir relier une sortie à deux lignes ce qui résoudrait le problème et pour le scolaire et pour le périscolaire. Nous devons essayer ces câblages et nous déciderons après.

C. Sécurité des portes à l'école

Nous avons informé que nous avons posé des sécurités sur les 5 portes extérieures sur les deux ailes de l'école, néanmoins, un enfant a réussi à forcer une porte et à sortir. Nous allons essayer de renforcer ce système.

XII. COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CIVRAISIEN EN POITOU

Pour la CCCP, il faut une personne par commune pour être membre de la Commission locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT). Monsieur le Maire a désigné Monsieur Olivier Pin.

XIII. SÉCURITÉ : PCS / DICRIM / DOCUMENT UNIQUE

A. Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde

Le plan communal de sauvegarde a été mis à jour depuis l'installation de la nouvelle municipalité. Il a été communiqué à la Préfecture ainsi qu'au service de la DDT par le biais de Monsieur Henri-Jack Laurent, référent de notre secteur.

D. Mise à jour du Document Unique

La mise à jour du document unique est en cours et sera terminée fin mai 2026.

XIV. BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE « AU PLAISIR DES MOTS ET DE L'IMAGE » - ANIMATIONS

Monsieur Pierre CHEVRIER sera présent samedi 6 juin 2026 de 10h à 12h dans la salle du conseil municipal pour une séance de dédicace. L'exposition « 150 histoires drôles en Poitou » sera visible du 6 juin au 8 août 2026 aux horaires d'ouverture de la bibliothèque municipale.

EXPOSITION

O l'ira pas en s'arranjant

Planches originales de l'album de bandes dessinées
de Pierre CHEVRIER

150 HISTOIRES DRÔLES en Poitou

LES HISTOIRES DE MAURICE,
AVEC MARTHE PI EMILE
EDITÉ PAR GESTE EDITIONS

DU 6 JUIN AU 8 AOÛT
2026

Ouverture et dédicaces Samedi 6 Juin de 10h à 12h
Salle du Conseil Municipal
CHAMPAGNE ST-HILAIRE

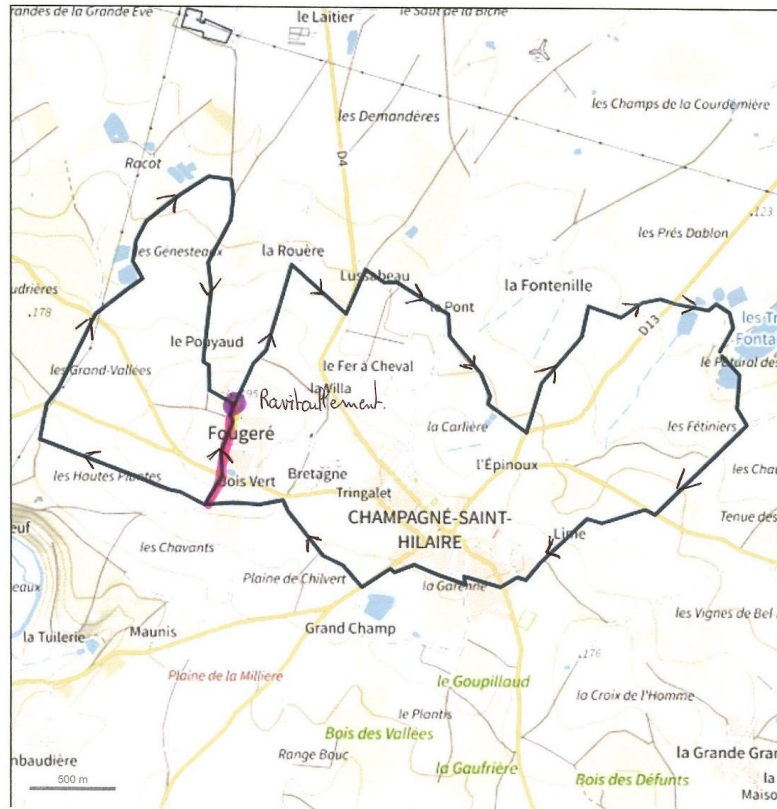


« Les plaisirs des mots et de l'image »
BIBLIOTHÈQUE MULTIMÉDIA
RUE DE LA LIBERTÉ - 49100 CHAMPAGNE

XV. ANIMATIONS COMMUNALES

A. Randonnée pédestre du dimanche 5 juillet 2026

Une réunion a eu lieu lundi 11 mai 2026 afin de préparer la randonnée pédestre du dimanche 5 juillet 2026. Deux circuits sont proposés de 8 et 12 km avec un départ et une arrivée à la base de loisirs. La communication est réalisée par Louise Clochard.



B. Caravane des sports du lundi 27 juillet 2026

Nous ferons le point à la prochaine réunion de conseil municipal.

C. Marché des Arts et des Gourmandises du jeudi 6 août 2026

Une réunion pour les personnes souhaitant être bénévoles pour cet événement est prévue le lundi 1^{er} juin 2026 à 20h dans la salle du conseil municipal.

XVI. DIVERS

A. Commission Pêche

Calendrier de permanences des membres de la commission :

Dates	Thomas LHOMMEAU	Vincent Bonnin	Hugo Roussel
30/31 mai	X		
06/07 juin			X
13/14 juin			X
20/21 juin	X		
27/28 juin	X		
04/05 juillet	X		
11 au 14 juillet		X	
18/19 juillet	X		
25/26 juillet			X

01/02 août		X	
08/09 août	X		
15/16 août		X	
22/23 août		X	
29/30 août	X		
05/06 septembre	X		
12/13 septembre			X
19/20 septembre		X	
26/27 septembre	X		
03/04 octobre		X	

B. Commande de matériel

Les 10 tables et les 20 bancs commandés à ALTRAD sont arrivés.

C. Installation de table de pique-nique en bois pour l'extérieur

Nous avons 9 tables en bois à installer. Monsieur le Maire propose de les installer majoritairement à la base de loisirs pour remplacer celles en mauvais état. Y a-t-il un autre endroit pour en installer ?

D. Élection des Sénateurs

Monsieur le Maire et les adjoints, accompagnés d'une secrétaire, ont assisté à une visioconférence de la Préfecture le jeudi 21 mai 2026 pour présenter les modalités d'élections des délégués et suppléants pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2026. Le support de présentation est disponible au secrétariat. Les éléments seront envoyés aux conseillers municipaux avec la convocation pour la réunion du vendredi 5 juin 2026 à 18h.

E. Téléconsultation assistée de proximité

Monsieur le Maire a reçu un mail de Monsieur Jérôme Guillard, coordinateur du plan santé de la Vienne, en date du 13 mai 2026, concernant un système de téléconsultation assistée de proximité (voir mail ci-dessous).

« Bonjour Monsieur le Maire,

Pour faire suite à notre échange téléphonique, je vous confirme que le Dr Anne Florence Bourat, vice-présidente du Département en charge des politiques de santé, avec le soutien du président du conseil départemental Alain PICHON ont décidé de mettre en œuvre une politique de lutte contre les déserts médicaux en utilisant un outil de téléconsultation de proximité et assistée.

Il y a quelques années, nous avons travaillé ensemble sur l'implantation d'une télécabine, puis d'une borne de téléconsultation en lien avec votre équipe d'infirmières.

Malheureusement, compte tenu du coût très élevé, nous avons d'un commun accord décidé de ne pas poursuivre et de se lancer dans un nouveau projet avec le CMSI. Là encore cela n'a pas fonctionné puisque le CMSI a été très vite débordé et n'avait plus de temps à consacrer à la téléconsultation d'urgence.

Le docteur BOURAT a rencontré OMEDYS qui est une filiale du Crédit Agricole, avec qui nous travaillons dans la cadre d'une convention pour un prêt d'honneur à l'installation des professionnels de santé attribué par Initiative Vienne.

Le Département, avec l'accord de l'ARS et du conseil de l'ordre des Médecins ainsi que de la CPAM a décidé de s'investir dans la téléconsultation de proximité et assistée.

Je vous propose une rencontre avec OMEDYS, les infirmières, vos élus ainsi que le coordinateur du CLS et la coordinatrice de la CPTS pour faire une présentation et que vos professionnels de santé puissent nous dire s'ils sont partant. Pouvez-vous me proposer des dates en juin ?

La différence avec les autres projets est que ce déploiement se fera exclusivement avec des médecins de la Vienne qui se regrouperont dans un endroit, certainement à Poitiers pour votre commune, et pourront

travailler de concert avec les infirmières de votre commune avec un chariot ou une mallette financée par le Département.

Le Département qui a déjà travaillé avec vous sur ce sujet propose que votre commune fasse partie des communes qui vont participer au déploiement.

Je reste à votre disposition.

Très cordialement

Jérôme GUILLARD, coordinateur du plan santé de la Vienne »

F. Information sur le projet agrivoltaïque “NOTUS”

Monsieur Olivier Pin a assisté au débat de présentation du projet agrivoltaïque qui devrait se situer autour de la scierie d’Anché sur une surface d’environ 6,5 hectares. Ce projet est innovant dans le sens qu’il est porté par une diversification agricole « abeille » (production de fleurs mellifères), avec également un stockage de l’énergie sur site. Si toutes les conditions sont validées, il pourrait voir le jour en 2029.

G. Dégradations au stade de foot

Les câbles électriques sur 5 poteaux ont été coupés et dégradés. Une plainte sera déposée en gendarmerie et une information sera transmise au CHU (le stade sert de base pour l’hélicoptère du SAMU et doit être éclairé). Après le conseil municipal, nous sommes allés vérifier et un lampadaire sur 6 fonctionne, ce qui est suffisant pour la piste de l’hélicoptère.

XVII. AGENDA MUNICIPAL

Mairie			
Vendredi 29 mai	9h30	Mairie	Information par Madame Céline Compagnon sur « l’Éducation financière » à destination des membres de la CAS avec la présence d’une secrétaire de mairie
Lundi 1 ^{er} juin	20		Réunion des bénévoles pour le marché Arts & Gourmandises
Jeudi 4 juin	14h/16h		Réunion Village d’Avenir
	18h		Conseil d’école
Vendredi 5 juin	18h	Mairie	Prochaine réunion du conseil municipal (désignation des grands électeurs notamment pour l’élection des sénateurs prévue le 27 septembre 2026)
Dimanche 7 juin	9h	Taillis Guidon	AG ACCA
Mercredi 10 juin	14h	Salle du conseil municipal	« Café CESU » animé par le CIF SP avec plusieurs communes
Jeudi 11 juin	19h30	Brux	Lancement de la campagne touristique
Samedi 13 juin			Invitation par Lisa et Olivier Castagna et Jessy Renner à la journée de rencontre et de découverte au sein du Haras de Champagné-Saint-Hilaire
Mercredi 24 juin	20h	Mairie	Prochaine réunion de conseil municipal
Fêtes / Évènements			
Jeudi 28 mai	19h	Salle des fêtes de Gençay	Restitution du projet musique de l’école à la salle des fêtes de Gençay

Samedi 30 et dimanche 31 mai			Présence du « Cirque de France »
Vendredi 29 au Dimanche 31 mai		Base de loisirs	Enduro pêche par le SC Les Montagnards
Samedi 30 mai	20h	Base de loisirs	Moules Frites par le SC les Montagnards
Mardi 2 juin	A partir de 10h	Site Civray la plage	Rencontre pédagogique scolaire du civraisien par le SABAC
Dimanche 14 juin	16h		Concert de Chorales dans l'Eglise Saint Gervais Saint Prothais
Vendredi 19 juin	Soirée	École	Fête de l'école
Vendredi 19 et Samedi 20 juin	Journée	Abbaye de Valence et Parc de Vounant	Fête des rivières organisé par le Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud
Samedi 27 et Dimanche 28 juin	Journée	Champagné-Saint-Hilaire	Comité de Jumelage : Accueil de Saint-Romphaire
Dimanche 28 juin	Journée	Base de loisirs	Vide grenier
Samedi 4 juillet	Journée	Gençay	Trentième anniversaire de la caserne de pompiers de Gençay
Dimanche 5 juillet	8h30	Base de loisirs	Randonnée pédestre communale
11 juillet			Les loco motivés
19 juillet			Pattes et sabot
Lundi 27 juillet	Journée	Base de loisirs	Caravane des sports

Bibliothèque municipale

Mardi 2 juin	10h		Accueil des P'tits lecteurs en vadrouille animé par Annette – Sur inscription auprès de Mille Bulles
Mercredi 3 juin	10h45 à 12h		« Jeux de société » animé par Marie pour les enfants à partir de 4 ans – Sur inscription
Jeudi 4 juin	17h15 à 18h15		« Jeux de société » animé par Béatrice pour les enfants à partir de 8 ans – Sur inscription
Samedi 6 juin	10h		Dédicace BD « 150 histoires drôles en Poitou » de Pierre Chevrier et Exposition des planches originales
	11h		Vernissage

PLANNING DES RESPONSABLES DU MARCHE HEBDOMADAIRE

Date	Responsable
<i>Vendredi 29 mai</i>	Louise Clochard
<i>Vendredi 5 juin</i>	Gilles Bosseboeuf
<i>Vendredi 12 juin</i>	Laurent Saulnier
<i>Vendredi 19 juin</i>	Vincent Coiscaud
<i>Vendredi 26 juin</i>	Gilles Bosseboeuf
<i>Vendredi 3 juillet</i>	Gilles Bosseboeuf
<i>Vendredi 10 juillet</i>	Léa Riou
<i>Vendredi 17 juillet</i>	Sylvie Bazille

Vendredi 24 juillet	Hugo Roussel
Vendredi 31 juillet	Sylvie Bazille
Vendredi 7 août	Gilles Bosseboeuf
Vendredi 14 août	
Vendredi 21 août	
Vendredi 28 août	

XVIII. TOUR DE TABLE, QUESTIONS DIVERSES

Mme Nathalie FRANCOIS DIT SORTON : les estivales à Champagné-Saint-Hilaire sera préparé pour annoncer les animations estivales.

M. Hugo ROUSSEL rapporte que son épouse lui a signalé qu'il y aurait une fuite d'eau le long du mur de l'église. Monsieur le Maire demande que Priscille vienne le voir pour discuter de cette situation, en effet, une intervention de notre couvreur est prévue en juin 2026.

Mme Léa RIOU : où en est la pose de la fibre ? Monsieur le Maire répond qu'un certain nombre de villages devaient être raccordés avant fin juin 2026, Monsieur Pineau d'Orange sera relancé. D'autres villages sont déjà éligibles mais si aucun habitant ne demande la fibre, il n'y a aucuns travaux de réalisé. Il est donc important que les concernés en face la demande.

La séance est levée à 22 h 58.

Ont été prises les délibérations suivantes :

N°56/2026	Subvention pour l'association les Ecarquilleurs d'Oreilles
N°57/2026	LOTISSEMENT GOUPILLAUD 2 - Choix de l'entreprise pour le lot 1 : Terrassements – Assainissement – Voirie, option cheminement piétons
N°58/2026	LOTISSEMENT GOUPILLAUD 2 - Choix de l'entreprise pour le lot 2 : Électricité – Téléphone – Eau potable – Éclairage, option enfouissement de la ligne aérienne téléphonique
N°59/2026	Achat d'une partie de la parcelle AB 173
N°60/2026	Achat de la parcelle AB 178
N°61/2026	Décision modificative n °3 du budget principal de la mairie : dépôt et cautionnement pour les locations
N°62/2026	Tarifs pour les agents communaux
N°63/2026	Tarif de location pour la friteuse communale pour les associations et autres

Procès-verbal arrêté le

Le secrétaire de séance,
Olivier PIN

Monsieur le Maire,
Gilles BOSSEBOEUF